LES AFFAIRES STAVISKY

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Grâce aux facilités qui lui furent accordées par les autorités Anglaises, M. Peudepiece ne devait pas tarder à se rendre compte que les bijoux déposés au Crédit Sutton étaient bien ceux que la Sûreté recherchait depuis le début du scandale Stavisky.

Ces bijoux ont été aussitôt saisis et placés sous scellés.

Les emprunteurs ont reçu 8.000 livres sterling

L'enquête a établi qu'ils avaient été engagés par plusieurs personnes qui sous des noms d'emprunt et en plusieurs fois avaient obtenu des avances dont le total s'élève à 8.000 livres sterling environ. Le premier engagement remonte au 25 septembre 1933. Une somme de 1.000 livres sterling fut alors remise au porteur du lot de bijoux.

Deux jours après, une nouvelle avance de 1.900 livres sterling était consentie.

Les trois autres engagements dont le total représente 5.000 livres sterling, eurent successivement lieu le 2 novembre, le 5 décembre et le 8 février derniers.

Retrouvera-t-on les recéleurs ?

Parmi les bénéficiaires de ces avances on avait cru reconnaître Mme Romagnino. Convoquée au parquet de la Seine, la femme de l'inculpée aurait fourni un alibi qui semblerait la mettre hors de cause.

La Sûreté possède, à l'heure actuelle, certains éléments qui lui permettront d'identifier rapidement ces mystérieux recéleurs. Le commissaire Peudepiece, qui a reçu les félicitations de ses chefs pour la promptitude avec laquelle il a mené son enquête, s'efforce actuellement de mettre la main sur les complices de l'escroc.

Cette nouvelle tâche va, vraisemblablement le retenir plusieurs jours encore en Angleterre, cependant que ses collaborateurs de la rue des Saussaies poursuivent leurs recherches à Paris.

L'enquête va donc se trouver un nouveau pas.

Mlle Nono, amie de Romagnino, mise en cause

On précise, rue des Saussaies, que la première opération effectuée chez Sutton a été faite au nom de Mme Romagnino.

L'alibi fourni par la femme de l'inculpée permet de supposer qu'il s'agirait, en réalité, de la maîtresse de Romagnino connue dans le monde du spectacle sous le nom de Mlle Nono, ex-artiste du théâtre de l'Empire.

L'enquête ne tardera, d'ailleurs pas de faire la lumière sur ce point.

L'instruction à Paris est aidée par M. d'Uhalt

M. d'Uhalt, juge d'instruction de Bayonne, est venu, hier matin, au Palais de Justice, où il s'est entretenu avec M. Ordonneau des conditions dans lesquelles ils pourraient tous deux collaborer pour accélérer dans la mesure du possible la marche de l'instruction.

M. Demay, d'autre part, à la suite de la découverte à Londres d'une partie des bijoux de Stavisky, a entendu hier matin, Mme Romagnino, tant au sujet des joyaux encore disparus qu'au sujet de ceux qui viennent d'être découverts.

M. Ordonneau, dans l'après-midi, a continué l'audition de Mme Romagnino.

Il a, d'autre part, confronté Mme Stavisky avec M. Camille Aymard, plaignant comme on sait, contre X..., au sujet du chèque sur lequel on a cru déchiffrer son nom.

M. Demay a, hier après-midi, entendu le publiciste Charles Brouilhet, mis en cause par le témoignage de M. Henriot à la Commission d'enquête parlementaire.

L'exhumation du corps de Stavisky

L'exhumation du corps de Stavisky a été effectuée, hier matin, au cimetière de Chamonix. La bière a été déposée sur un traîneau et amenée à l'entrée du cimetière où un fourgon des Pompes funèbres, encadré de gendarmes, la dirigea sur la morgue de l'Hôpital, où eurent lieu les opérations de reconnaissance.

L'ouverture du cercueil de l'escroc a eu lieu vers 14 h. 30, en présence du Parquet et du docteur Briffaz, médecin légiste près le Parquet de Bonneville, qui fit la première autopsie, et les docteurs Jamin et Agnel. L'enveloppe de plomb a été ouverte à son tour et le linceul écarté, le corps de Stavisky, qui était en parfait état de conservation est apparu. La tête était entourée d'un pansement.

Le docteur Briffaz, les mains protégées par des gants de caoutchouc, et saisissant d'une pince chirurgicale, a découvert la poitrine, afin de montrer aux assistants qu'elle ne présentait aucune trace de blessure.

Le cercueil a été alors refermé et conduit à la gare de Chamonix, pour être déposé dans un fourgon accroché au train de Paris quittant la gare du Fayet-Saint-Gervais vers 18 heures. L'arrivée à Paris est prévue pour ce matin, à 7 h. à la gare de Lyon.

Le corps sera accompagné de quatre gendarmes.

Une protestation de M. Odin

M. Jean Odin a déclaré aux journalistes qu'il est tout naturel que la sténographie de son audition soit transmise au garde des sceaux, avec celle des autres parlementaires interrogés. Il espère qu'on voudra bien la lire avant de lui donner une interprétation qui serait blessante et violemment injuste.

Il se demande, en effet, comment on pourrait confondre une intervention faite contre les bons hongrois avec une démarche faite en leur faveur et comment une pareille confusion pourrait résister à la publication de sa lettre, seule pièce du dossier ne pouvant laisser place à aucune équivoque.

M. Odin souligne enfin qu'il est sûr de constater qu'un avocat parlementaire qui refuse un dossier, qui refuse une consultation et exprime ses réserves auprès de la direction du mouvement des fonds voie parellement déformer son rôle par pure passion politique.

« Ce serait vouloir oublier ceux qui, depuis huit ans, ont permis à l'escroc de se camoufler, de se parer de conseils d'administration éclatants, pour s'attaquer à un homme qui ne le connut que dans ses derniers jours et sous le faux nom dont il s'était paré, alors surtout qu'il a su l'éconduire de son cabinet, lui refusant et son concours de parlementaire et celui d'avocat. Une semblable conception de la justice est trop impossible pour que je puisse m'en émouvoir ».

Une autre de M. Hulin

M. Gaston Hulin a communiqué à la Presse la note suivante :

« Même sous la forme d'une simple transmission de ma déposition au garde des sceaux, je considère la décision de la Commission d'enquête, à mon sujet comme monstrueuse. Je voudrais bien savoir ce qui m'est reproché.

» Il est avéré que je n'ai jamais touché la moindre somme d'argent. Il est constant que je n'ai fait pour Alexandre ou une affaire Alexandre quelconque, aucune intervention soit par écrit, soit par conversation, soit par téléphone, auprès d'anciens ministres ou parlementaires, d'aucune organisation ou société, d'aucun fonctionnaire, d'aucune administration, d'aucun journal, d'aucune personne.

» Ma faute est donc d'avoir déclaré spontanément, dès le début de l'affaire à qui voulut l'entendre, que j'avais connu Alexandre — sans, bien entendu, dernier Stavisky — alors que d'autres, l'ont caché jusqu'à ce jour ou l'on nié qu'ils le connaissaient également, ou qui, l'ayant avoué sous la contrainte des événements, osent se transformer en justiciers.

» J'attends, avec une sérénité parfaite, la décision de la Justice ».

Le rôle de M. Blanchard

La Commission parlementaire d'enquête pour les affaires Stavisky publie à la fin de la matinée, le communiqué suivant :

« Ainsi qu'il en avait été chargé par la Commission d'enquête Stavisky, le bureau de la Commission a reçu, samedi matin, M. Blanchard fils, officier de marine, accompagné de Me Henri Nollhac avocat à la Cour et ingénieur agronome collaborateur de M. Blanchard à la « Revue du génie rural ».

» Ils ont remis au bureau de la Commission divers documents de dates différentes tendant à démontrer que si M. Blanchard était passible de sanctions disciplinaires pour des imprudences commises en tant que fonctionnaire sa bonne foi pour les affaires Stavisky était entière et qu'il n'avait jamais pu soupçonner que les 100.000 francs souscrits pour le compte de son ami Bonnaure provenaient d'un chèque Stavisky et surtout d'un chèque portant le nom de M. Queuille.

» Le bureau a donné acte aux déposants de ces documents et de leurs explications. Il en référera mardi à la Commission ».

M. Bardi de Fourtou rayé des cadres de l'armée

Le Ministère de la Guerre communique la note suivante :

« Le maréchal de France, ministre de la Guerre, fait connaître que M. Bardi de Fourtou, ex-général de brigade a été rayé des cadres de l'armée par application de l'article 1er de la loi du 19 mai 1934, sur l'état des officiers ».

Ajoutons que la décision de l'application de cet article, qui vise les fautes graves des officiers, est intervenue à la suite de la condamnation, à une amende encourue dernièrement par le général Bardi de Fourtou. Celui-ci, comme conséquence de cette décision, n'aura plus le droit au titre de général ni aux prérogatives attachées à ce grade.

Une condamnation dans l'affaire aux 19 remises

La 13e Chambre correctionnelle a, hier après-midi, rendu son jugement dans le procès aux 19 remises, où ne se trouvait plus qu'un seul accusé Paul Comby, inculpé pour recel.

Dans un jugement motivé, la 13e chambre a condamné Paul Comby, en raison de sa mauvaise foi, à deux ans de prison.

L'agent de change, M. de Laforcade, partie civile, a obtenu une somme de 519.365 francs, à titre de restitution.

La mort de M. Prince

Les médecins qui ont pratiqué la contre-autopsie concluent formellement à l'impossibilité matérielle du suicide

Les docteurs Balthazard, Paul, Duvoir, Piedelièvre, Leroux, Obertin et Belot qui le 13 mars, à l'Institut médico-légal de Paris pratiquèrent une contre-autopsie du corps de M. Prince, en présence des trois médecins de Dijon, les docteurs Gaudinet, Mortot et Falconnet, ayant pratiqué la première autopsie, et du docteur Kuhn, le premier qui fit parler de poison, ont déposé leur rapport complet entre les mains de M. Lapeyre, doyen des juges d'instruction du parquet de la Seine toujours chargé d'une commission rogatoire de M. Rabut, juge d'instruction à Dijon.

Voici les conclusions de ce volumineux rapport, illustré de photographies du service de l'identité judiciaire :

« 1° La mort du conseiller Prince est le résultat d'un écrasement par chemin de fer ;

» 2° Les examens histologiques prouvent que la victime a subi l'inhalation d'une substance irritante ;

» 3° Les ecchymoses relevées à la face et autour de la bouche sont antérieures à l'écrasement, elles ont été produites par des pressions exercées au devant de la face et de la bouche ;

» 4° La victime, vivante lors de l'écrasement, était à ce moment sans connaissance, ainsi que le prouve l'absence d'ecchymoses au niveau des sillons laissés par la corde : le conseiller ne s'est pas débattu après avoir été attaché par les pieds au rail ;

» 5° L'ensemble de ces constatations s'oppose d'une façon matérielle à l'hypothèse du suicide.

» Les ecchymoses relevées par les sept experts démontrent que l'anesthésie a été pratiquée à l'aide d'une substance volatile déposée sur un tampon, un mouchoir ou même peut-être un masque fortement appliqué sur la face de la victime.

» Les lésions organiques relevées dans les poumons et les reins, corroborent l'hypothèse résultant des lésions traumatiques consécutives à la pression sur les lèvres et la face, lésions qui atteignent même les muqueuses buccales et linguales ».

LA GRANDE AFFAIRE D'ESPIONNAGE

M. Liger, commissaire spécial de Boulogne, poursuit son enquête en Angleterre

A Londres, on croit savoir que M. Liger vient de quitter la capitale anglaise à destination d'un port de la côte Nord-Est de l'Angleterre.

Le commissaire spécial de Boulogne-sur-Mer aurait en effet acquis la conviction que la vaste organisation d'espionnage dont il s'efforce de découvrir les ramifications, vendait à des puissances étrangères les secrets des marines française et britannique.

Ce nouvel aspect de l'affaire explique-rait son déplacement.

D'autre part, à Paris, le juge d'instruction, M. Binon, poursuivant son enquête, a interrogé, hier après-midi, l'ingénieur-chimiste Aubry et l'institutrice Marie-Madeleine Mermet.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 25 mars 1934 — Soleil : lever, 5 h. 47 ; coucher, 18 h. 8. Lune : lever, 12 h. 8 ; coucher, 3 h. 31.

Aujourd'hui : Fête des Rameaux. — Demain : Saint-Emmannel.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 4 mars 1934 à 18 h. Baromètre : 766 mm. 7 ; hausse depuis la veille à 18 h. : 1 mm. 1 ; Thermomètre : Fronde 9.0 ; Minima : 0.3 ; Maxima : +16 ; État hygrométrique : 85 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : 0 mm. 0 ; Direction du vent : Nord-Est ; Force : Faible ; Direction des nuages : Nord ; État du ciel : Peu nuageux ; Temps probable pour dimanche : Assez doux ; Assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL — Région Nord. — Assez beau temps, brume le matin ; ciel : quart, puis demi ou trois quarts couvert, avec averses éparses. — Minimum légèrement négatif.

DEUILS. — On annonce la mort, à Lille, de M. Jules Delebarre, président d'honneur du Syndicat de la boulangerie de Lille et du Syndicat départemental de la Boulangerie du Nord, membre du Comité de direction de la Boulangerie française, décédé dans sa 68e année.

M. Delebarre, dont la carrière fut toute de labeur et de loyauté, avait consacré de longues années à l'organisation et à la défense de la corporation de la boulangerie dans le Nord. Lorsque, terrassé par la maladie, il dut résilier ses fonctions actives, il resta pour ses successeurs un conseiller averti dont les avis pleins de sagesse et de prudence étaient toujours écoutés.

Ses funérailles auront lieu mardi, en l'église du Sacré-Cœur, à Lille.

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

» La guerre civile, cette chose horrible, et qui risque d'amener cette chose encore plus horrible qui s'appelle l'invasion étrangère. Je me suis rendu en toute hâte à Paris. J'ai accepté d'être Président du Conseil et, aussi rapidement que possible, j'ai constitué un ministère en faisant loyalement appel à tous les partis.

» Il n'a pas dépendu de moi que tous fussent représentés dans le Gouvernement. Cette manifestation d'Union témoignant d'une volonté d'oublier pour un temps les querelles partisanes aurait grandement facilité ma tâche et rendu plus rapide et plus aisée, en même temps que plus durable, l'œuvre de redressement nécessaire.

» La tâche du Gouvernement est vaste et ardue : apaiser d'abord les passions surexcitées et, pour rendre cet apaisement plus prompt, poursuivre et punir sévèrement des coupables dont l'impudence et l'impunité ont très justement exaspéré l'ensemble de notre Nation qui est honnête, probe et saine. L'œuvre de justice et d'assainissement moral ne pouvait pas attendre. Elle est en train : elle se poursuivre sans ménagement pour personne. Il faut que l'atmosphère soit bien purifiée pour que le Gouvernement puisse mener à bien tout ce qu'il y a à faire et il y a beaucoup à faire. Il faudra donc du temps.

» Il n'y avait plus beaucoup d'ordre, ni d'autorité, dans la maison. Nous devons donc, le plus rapidement possible, y rétablir l'un et l'autre. C'est indispensable et urgent si l'on veut sauver le régime parlementaire. Ce salut exigera des réformes dans les lois qui régissent ce régime, des changements de méthodes, des mises au point dont l'expérience a démontré la nécessité, et aussi le retour à des disciplines trop oubliées, en même temps que l'adoption de disciplines nouvelles.

L'équilibre du budget

» Mais, auparavant et sans perdre de temps, une tâche s'impose à nous. J'ai pu faire voter rapidement le budget de 1934, dont la discussion menaçait de traîner d'une façon interminable ; ce budget a besoin d'être solidement équilibré pour que le budget de 1935 soit, à son tour, assuré d'avoir un bon équilibre. Il est indispensable que la situation financière de la France inspire, au dedans et au dehors, la plus grande confiance. La valeur du franc ne doit pas pouvoir être entamée : elle a suffisamment fléchi. Le franc à quatre sous doit demeurer intangible pour que soit conservée la vertu d'économie du peuple français, dont certains se moquent mais qui est infiniment précieuse.

» Nous sommes travailleurs et économes et nous voulons le rester. Cela vaut mieux que d'être spéculateurs et oisifs.

Réduction des impôts, suppression des abus, économies

» Comment équilibrer solidement le budget ? Dans le budget d'un Etat comme dans le budget d'un foyer, il ne faut jamais que la dépense soit plus élevée que la recette. Voilà la règle.

» Pouvons-nous augmenter la recette ? Il faudrait pour cela augmenter les impôts existants et en créer de nouveaux. Une pareille opération avec la crise économique qui sévit est irréalisable. Augmenter les impôts, en créer de nouveaux, serait vouloir accroître cette crise et accroître par conséquent le chômage. Quand le patron n'a pas de commandes l'ouvrier n'a pas de travail.

» Aussitôt que la chose sera possible, les impôts qui chargent trop lourdement la production et qui contribuent ainsi à maintenir les prix à un taux élevé, devront être réduits. Une telle réduction constituera un des meilleurs moyens d'action dans la lutte que le Gouvernement entend poursuivre contre la cherté de la vie.

» Nous arrivons donc à cette conclusion que, pour équilibrer le budget et avoir de bonnes finances, il n'est qu'un moyen, c'est celui qu'emploient actuellement presque tous les Français : il restreignent leur train de vie. Il faut que l'Etat les imite et qu'il restreigne sérieusement son train de vie. Faute de quoi, des catastrophes seraient à craindre faisant comme premières victimes ceux qui auraient refusé de se soumettre aux sacrifices indispensables.

» Ce n'est ni vers ceux dont les récoltes ne se vendent pas ou qui les ont perdues par suite du mauvais temps, ni vers les industriels et les commerçants qui n'ont pas de commandes, ni vers les ouvriers qui chôment ou dont les salaires ont été réduits par suite de la gravité de la crise économique que l'Etat peut se retourner pour ramener le chiffre de ses dépenses à celui de ses recettes.

» Quand il aura supprimé les abus, les doubles emplois, les offices coûteux, réduit les personnels beaucoup trop nombreux dans pas mal de services publics, l'Etat ne pourra pas hésiter de procéder à d'autres réductions de dépenses, à l'imitation de ce qui a été fait dans tous les pays à budget en déficit. Le salut de nos finances et la sauvegarde de notre monnaie font de ces réductions une nécessité inéluctable. Hésiter à les faire, je vous l'ai déjà dit et je vous le répète, conduirait notre pays à des catastrophes, vous pouvez m'en croire, mes chers concitoyens.

» Tout ce que je vous dit m'est dicté par l'amour passionné que j'ai pour notre pays et par mon attachement au régime de liberté qui est le sien. Aucun autre sentiment, aucun intérêt personnel n'inspirent mes paroles.

« Plus de querelles de partis, marchons coude à coude »

» Je ne tiens pas au pouvoir. Je ne tiens pas aux honneurs. Je ne veux rien pour moi-même. Je n'ai aucun intérêt à ne pas dire ce que je pense et ce que je crois être la vérité. Cette vérité, je vous la dirai toujours, dût-elle déplaire à ceux-ci ou à ceux-là.

» J'aspire au repos et à la retraite silencieuse qui conviennent à mon âge. Si j'ai renoncé sans hésiter à l'un et à l'autre, c'est uniquement dans l'espoir que ce que j'ai pu acquérir d'expérience au service de mon pays pendant 40 ans et ce qui me reste encore de forces pourraient aider la France, grâce à votre appui et à votre confiance, à sortir victorieuse de la crise complexe et grave qu'elle traverse.

» Le miracle que je ne peux pas faire tout seul, nous pouvons, mes chers amis le réaliser ensemble, si vous vous rapprochez les uns des autres, si vous oubliez, pour un temps assez long, vos querelles de partis, si vous vous unissez sans arrière-pensée, si vous marchez coude à coude, avec la foi dans le succès final, comme nos soldats l'ont fait à la Marne, au début de la grande guerre.

» La victoire de la Marne, au mois de septembre 1914, fut le grand redressement militaire, le prélude impressionnant et décisif de la victoire finale. Il y a aujourd'hui un redressement d'une autre nature à faire, mais non moins indispensable, une autre victoire de la Marne à gagner pour relever magnifiquement notre situation financière et faire front à toutes nos autres difficultés. Si nous demeurons unis nous réussirons. Le monde qui vous observe à cette heure pourra se rendre compte encore une fois que la France s'est sauvée elle-même ».

LE SCANDALE DE LA MUTUALITÉ DU NORD

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La jeune fille ne sut que rougir et se taire.

— Vous même qui vous a mise ici ?

— M. Georges PETIT...

Dame ! Mettez-vous à la place de cet administrateur, qui, par définition est « co-patron » de la mutualité et qui en fait représente, avec ses 39 collègues, un aéropage qu'on néglige de consulter. Il est vrai que la semillante secrétaire n'avait pas compris que la consigne ne s'appliquait qu'aux quidams.

En manière de conclusion M. LOBERT nous déclare :

— Mardi il y a réunion du Conseil en vue de désigner une commission chargée de « faire le point ». Je ne manquerai pas de mettre « les pieds dans le plat », sans compter que je ne suis pas d'accord avec le bureau sur la façon dont il se propose de constituer cette commission. Il faut nommer à cette commission des « accusés », des « accusateurs » et des représentants du contrôle ministériel.

A midi, lorsque nous quittons M. H. LOBERT, le sympathique doyen des administrateurs de l'U. D. n'avait encore pas décoléré.

M. GEORGES PETIT déménagera lundi prochain

Hier après-midi, nous apprenions que M. Georges PETIT avait pris la décision de quitter son logement de l'Hôtel de la Mutualité, dès lundi, devançant ainsi de trois mois le délai qu'il avait demandé au Conseil d'administration pour quitter les locaux qu'il occupe à la direction de l'Union Départementale.

D'autre part, l'U. D. communique à ce sujet :

Un communiqué officiel

« La démission de M. Georges PETIT, des fonctions qu'il remplissait à l'Union Départementale des Sociétés de Secours Mutuels du Nord, ayant donné lieu à des interprétations erronnées, le Président de l'Union déclare qu'en conséquence, M. Georges PETIT a définitivement cessé toute participation dans l'administration de l'Union, et qu'il quitte immédiatement l'appartement qu'il occupait à l'Hôtel de la Mutualité.

Le Conseil d'administration se réunira lundi et mardi

Outre la réunion prévue pour mardi à 15 heures, et dont nous parlons ci-dessus, le Conseil est convoqué lundi pour l'élection d'un nouveau bureau du Conseil d'administration, qui prendrait la résolution de mettre « de l'ordre dans la maison ».

L'Association des Cotonniers de la région du Nord réclame la convocation d'une assemblée générale

L'Association des cotonniers de la région du Nord nous communique la lettre qu'elle vient d'adresser à l' « Union Départementale des Sociétés de Secours Mutuels du Nord », boulevard Vauban, à Lille :

« Monsieur le Président,

» Nous avons l'honneur de vous donner ci-après extrait de la délibération de notre assemblée de commission au cours de sa réunion d'hier :

» Le Conseil d'administration de l'Association des Cotonniers de la région du Nord, 23, Grand Place, Lille, ému des bruits circulant sur la gestion de l'Union Départementale de sociétés de secours mutuels du Nord préjudiciables aux sociétés mutualistes, émet le vœu que les membres de l'U. D. soient convoqués d'urgence en assemblée générale et qu'une commission soit nommée pour que toute la lumière soit faite sur cette gestion.

» Cet extrait sera communiqué à la presse.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations sincèrement mutualistes. — Pour le Conseil d'administration, le Président : Albert VANNOBEL ».

LA TRAGIQUE SITUATION de l'Industrie textile

Dans notre édition d'hier nous avons publié l'exposé du syndicat des filateurs à propos de la fermeture des usines *Boutemy Frères* à *Lys-lez-Lannoy* et nous avons récemment donné les raisons pour lesquelles cette firme était menacée de disparition. Le personnel occupé dans ces usines justement ému de la situation qui lui est faite, a envoyé une délégation à la mairie de *Lys* où, au nombre d'une vingtaine, les ouvriers et ouvrières de l'usine ont été reçus par M. LORTHIOIR, Maire, Conseiller général du Nord, à qui ils ont exposé le but de leur démarche. Ils ont notamment demandé au premier magistrat de la Ville d'intervenir près des Pouvoirs publics afin de ne pas permettre la destruction du matériel qui est décidée par le Syndicat des Filateurs.

M. Lorthioir a pris acte de ces demandes ; il rappela que depuis plusieurs jours déjà il s'était mis en rapport avec M. LEBAS, député de la circonscription et que les Ministères du Travail et du Commerce étaient saisis de la situation.

Nous croyons savoir qu'une délégation aurait également demandé une audience à M. le Préfet du Nord pour demain lundi. Une certaine effervescence se manifeste parmi le personnel ouvrier et des placards ont été apposés en différents endroits de l'usine.

LA PARTICIPATION DES COLONIES à la Xe Foire de Lille

Nous avons indiqué déjà que dès cette année, des agrandissements se sont avérés indispensables dans les nouvelles installations de la Foire internationale de Lille, cependant très spacieuse.

C'est ainsi qu'après avoir augmenté la superficie du hall de l'alimentation et construit un nouveau bâtiment pour abriter la section de l'artisanat et des articles de Paris, qui était installée l'année dernière dans le « Village Flamand », le comité de la Foire a décidé d'aménager un bâtiment spécial en vue d'y placer les stands des pays étrangers des pays étrangers, des Chambres de Commerce et des Colonies françaises.

Dans ce hall supplémentaire édifié sur l'emplacement de l'ancienne « Ferme électrique » figureront notamment les stands de l'Afrique Occidentale française, de l'Indochine, de Madagascar, de l'Office Chérifien, etc...

Comme les années précédentes une manifestation coloniale sera organisée pendant la durée de la Foire. Elle se déroulera le jeudi 5 avril.

En vue de la préparation de cette grande journée coloniale, une réunion a eu lieu dans les bureaux de la Foire. Les Présidents des « Amitiés Coloniales du Nord » et de la Ligue Maritime et Coloniale y avaient été conviés.

Cette journée à laquelle seront invitées de nombreuses personnalités constituera une manifestation d'une grande utilité au point de vue économique.

LE DRAME PASSIONNEL D'HONNECOURT

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Joseph

Dans le hameau, dès que l'on apprit le drame, on en devina aussitôt les circonstances. Personne ne s'étonna en apprenant que la victime avait désigné comme étant son meurtrier : Joseph.

Les gendarmes, au cours d'une rapide enquête dans la maison de Jankowski, d'où ils trouvèrent la femme affolée, lurent bientôt mis sur la bonne piste.

Joseph Dzus, né le 14 mars 1904, à Poohajerzyki (Pologne), était, il y a deux ans et demi, ouvrier agricole à **Gouy-Le Catelet.** C'est dans la ferme où il travaillait qu'il connut le ménage Jankowski. De suite il devint grand ami du mari et se montra chaleureux courtisan de la femme. Lorsque les époux Jankowski quittèrent **Gouy**, Joseph les suivit à **Noëncourt**, où ils étaient embauchés à la ferme Gelin.

Le couple vint alors à « **La Terrière** ». Joseph n'ayant pu trouver d'ouvrage dans le hameau, alla travailler à la ferme Trocmez, à **Banteux**, d'où il partit il y a quelques mois pour aller chez M. Douchez, à **Walincourt**.

Quoi qu'il fut éloigné de son ami Stéphan, Joseph avait un vif intérêt à conserver d'étroites relations de camaraderie. Il revenait fréquemment à « La Terrière » pour serrer la main à Jankowski et conter fleurette à l'accorte Joséphe.

Stéphan Jankowski eut-il connaissance de ses malheurs conjugaux ? On le présume, car il y a quelques semaines, il signifia en termes très nets à Joseph l'interdiction de passer le seuil de la porte.

Ce qui n'empêcha pas Stéphan de revenir, le dimanche ou le soir après son travail, et Joséphe de réserver toujours aussi bon accueil à ce garçon qui n'hésitait pas à entreprendre le soir, une longue randonnée sur les routes, pour venir lui témoigner bien mieux que de la sympathie.

Scène dramatique

Et voici, d'après les témoins et le meurtrier ce qui se passa vendredi soir.

Joseph, sa journée terminée, était venu de **Walincourt** à « **La Terrière** », où il arriva vers 20 heures.

Il entra dans la cuisine des époux Jankowski. L'homme, harrassé par un rude labeur, s'était couché sur un sac, auprès du poêle et il sommeillait. La femme conversait avec une jeune compatriote, Maria Zolciak, employée à la ferme Raucourt.

Joseph, en entrant, alla serrer la main aux deux femmes puis il s'approcha de Stéphan.

— Tu te souviens que tu me dois 4 fr. pour avoir réparé ta bicyclette, quand me rendras-tu cet argent ?

— Tu ne l'auras jamais, aurait répondu Jankowski.

Joseph aurait proféré des injures. Stéphan se levant, aurait voulu mettre l'intrus à la porte.

Les deux hommes s'étant empoignés, Maria Zolciak affolée, s'enfuit.

Mme Jankowski vit Joseph lever et abattre sur son mari sa main qui serrait une sorte de stylet. Elle voulut séparer les adversaires. Mal lui en prit, dans l'ardeur de la lutte, Joseph Dzus lui appliqua à l'épaule un coup de son arme.

Les enfants hurlaient d'épouvante en voyant leur père ensanglanté et titubant comme un homme ivre. Jankowski tomba.

Joseph Dzus n'eut plus qu'une idée, se sauver. Sa casquette était tombée à terre pendant la rixe. Il prit celle de sa victime, tombée à ses pieds et dans la nuit il s'enfuit.

Quelques instants plus tard, Jankowski ayant repris ses sens, n'avait plus qu'une idée, faire arrêter son agresseur. Il rassemblait ses dernières forces et rampant, se traînant, retombant sans cesse la tête contre terre, il réussissait à franchir les 50 mètres qui séparait sa maison de la ferme de son patron où il allait donner l'alarme.

Arrêté

Le chef de brigade Petit et ses gendarmes s'étaient lancés à la poursuite de Joseph Dzus. M. Waxin et un fermier voisin, M. Vallé, s'étaient obligeamment mis avec leurs autos à la disposition des agents de la justice.

Ayant appris que Joseph Dzus avait à **Banteux** un de ses frères, ils se rendirent auprès de lui. Celui-ci leur déclara que Joseph était venu chez lui quelques instants auparavant, qu'il portait à la figure des traces de griffes et qu'il avait dit qu'il s'était battu.

Pendant toute la nuit les gendarmes poursuivirent leurs investigations dans toutes les habitations de Polonais, chez qui le meurtrier aurait pu se réfugier.

Dès qu'il avait su que Dzus travaillait à **Walincourt**, le chef Petit avait, à toutes fins utiles, signalé l'affaire à son collègue, M. Gras, de **Clary**.

Vers minuit, le chef Gras et le gendarme Lequine, qui l'accompagnait, n'ayant pas trouvé trace de Dzus, décidèrent de tendre une embuscade au Polonais au cas où celui-ci regagnerait son logement. Bien leur en prit.

Vers une heure, ils étaient alors cachés dans la cour de la ferme. Ils virent Dzus dans l'habitation et gagner sa chambre.

Peu après ils arrêtaient le Polonais, qui, après avoir tenté un moment de nier, avoua le crime en invoquant pour expliquer son geste meurtrier, une question d'intérêt.

On ne devait pas tarder à savoir qu'il s'agissait surtout de l'intérêt que portait Dzus à Joséphe Zynka.

Préméditation ?

On se demande si le crime n'a pas été prémédité. Une constatation troublante le laisse supposer. C'est le fait que Dzus s'est servi pour frapper d'une alène de bourrelier qu'il avait prise dans la caisse à outils de son patron et qu'il avait mise dans sa poche pour se rendre à « La Terrière ».

Le Polonais, ramené hier vers midi à « La Terrière », sur les lieux du crime, ne paraît pas se rendre compte de la gravité de son cas. Devant la maison où l'on a ramené le cadavre perforé de coups d'alène, Dzus, les menottes aux mains, souriait béatement aux curieux.

Pendant ce temps, la femme de la victime, ayant emmené ses trois infortunés bambins, était retournée travailler à la ferme car, disait-elle, elle ne pouvait rester dans la maison du mort.

Le Parquet de **Cambrai**, prévenu de ces faits, est descendu hier à 16 heures, à « La Terrière », où il a fait procéder à l'autopsie par M. le docteur Timal, médecin légiste.

Joseph Dzus a été écroué à la maison d'arrêt de **Cambrai**.

L'enquête, qui se poursuit, et l'instruction qui va s'ouvrir établiront si la version du drame, telle qu'elle est fournie par le meurtrier et la femme de la victime, est exacte. On pense, en effet, que le Polonais, dépité d'être évincé de la maison où il était plus que l'ami du mari, est venu avec l'intention de se débarrasser d'un rival et qu'il a provoqué la querelle tragique.

L. B.

LE GÉNÉRAL PÉTIN REND VISITE AU PRÉFET DU NORD

Le général Pétin, commandant la première région, a rendu samedi, à 15 h., à M. Guillon, préfet du Nord, la visite officielle qu'il avait reçue du nouveau préfet, il y a quelques jours.

Au cours de l'après-midi, M. Guillon a continué ses visites officielles à un certain nombre de personnalités.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-17) — Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

Le dimanche à Roubaix

Musées Weerts et des Beaux-Arts. — Ouverts au public de 10 à 13 heures.

Caisse d'Epargne. — Ouverte de 9 h. à 10 h. 30.

Etablissement de bains. — Ouvert de 3 h. à 11 h. 30.

Concert de carillon. — Audition de 11 h. 30 à midi.

Fédération des Amicales laïques. — Assemblée générale, à 9 h. 45, au Foyer rue d'Alsace, 42.

Syndicat des Petits Propriétaires. — A 10 h., assemblée générale annuelle au siège, Café Verstraete, place Ste-Elisabeth.

Société de Secours mutuels des Anciens Sous-Officiers Français. — Assemblée générale à 10 h. 30, au siège 126, rue de la Gare.

Cinquantenaire de la Nationalisation du Conservatoire de Musique. — A 11 h. 30, réception à l'Hôtel de Ville par la Municipalité. A 13 h., banquet au Cercle de l'Industrie. A 15 heures, au Conservatoire, rue de Soubise, concert de gala.

Exposition des Commerçants de la rue de l'Epeule.

Exposition des Commerçants de la rue de la Vigne.

Pharmaciens de garde. — MM. Lelong 172, rue de Lille ; Delabarre, 163, Grande-Rue.

Médecins de service. — MM. les docteurs Fauverghe, 46, rue Pauvrée, Téléphone 319.000 ; Delelis, 101, rue Daubenton, Tél. 357.40.

HALLE FLIPO, LOTERIE NATIONALE

LES SPORTS

Football. — A 15 h., au parc Jean Dubruelle, Racing-Club de Roubaix contre le Club Français (Championnat de France professionnel).

Motocyclisme. — A partir de 16 h. 15, départ de la course annuelle Roubaix-Paris-Roubaix. Arrivée à l'Hippodrome des Flandres (Croisé-Laroche) à partir de 13 h. 50.

Natation. — Gala international organisé par le Swimming-Club de Roubaix à 15 h. 30, aux Bains municipaux, rue des Champs.

Boxe. — A 17 h., dans la salle municipale des fêtes de la rue de l'Hospice, réunion de gala organisée par le Nord-Ring. Championnat du Nord : entre Famechon et Panneckoucke.

Chez Valère **Lepers**, 33, r. Hospice, Rx. Deux fois par semaine des **nouveautés de printemps, Robes, Manteaux Ensembles**, coupés dans des tissus **pure laine et pure soie** **150 fr.**

LES SPECTACLES

Casino. — « Les Misérables », 2e film.
Colisée. — « Les Misérables », 2e film.
Fresnoy. — « Les Misérables », 1er film.
Cinéma Etoile d'Or, 121, rue de l'Epeule. — « La Chanson d'une Nuit ».
Cinéma de la Justice. — « Par sur la Bouche !... ».
Cinéma Jacobs. — « Tire au Flanc ».
Cinéma Noël, 76, rue Jouffroy. — « Un peu d'Amour ».
Maison des Tramways, boulevard de Strasbourg. — « Barranco, le bon filon ».
Printania, rue de Mouvaux. — « Cavalcade ».
Royal-Lelei, rue Lacroix. — « Un peu d'Amour ».

UNE BONNE NOUVELLE

LINO, BALATUM 9 fr. le m2
Livraison et pose même jour
PAPIERS PEINTS LEROY, etc.
Nouveautés 1934-1935
Couleurs 1re qualité, 4 fr. le kg. Vitrerie Devis grat. Lettres peintes et émaillées
F. DEMAY, 78, r. de la Ligne. Tél. 369.81

DEUX GRAVES ACCIDENTS ENTRE MOTOCYCLISTES ET AUTOMOBILISTES

Hier samedi ont eu lieu les opérations de poinçonnage des motos prenant part à la grande course annuelle de Roubaix-Paris-Roubaix. Cette opération attire, sur les lieux, aux environs du garage Renault, boulevard Gambetta, un nombre imposant de curieux parmi lesquels on peut constater la présence de beaucoup d'amateurs de motocyclette. Bien entendu, ceux-ci qui veulent rivaliser de hardiesse avec les professionnels, veulent faire des prouesses. Malheureusement, nos rues ne sont pas disposées pour de semblables exhibitions et c'est ainsi que deux accidents d'une certaine gravité marquèrent la journée d'hier.

LE PREMIER RUE DE LA GARE

A 11 h. 30, tandis qu'il remontait la rue de la Gare, en direction de la place de la Gare, un motocycliste, M. Joseph Lenez, 20 ans, étudiant, domicilié 141,